

DÉPARTEMENT DU LOT

EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE

2022

1^{ère} Circonscription		2^{ème} Circonscription	
CAHORS 1	11	CAUSSE ET VALLEES	23
CAHORS 2	8	CERE ET SEGALA	23
CAHORS 3	10	FIGEAC 1	18
CAUSSE ET BOURIANE	31	FIGEAC 2	21
CAUSSE ET VALLEES	28	GRAMAT	21
GOURDON	25	LACAPELLE MARIVAL	32
LUZECH	24	MARCHES DU SUD QUERCY	10
MARCHES DU SUD QUERCY	20	MARTEL	20
PUY-L'EVEQUE	28	SAINT-CERE	19
SOUILLAC	9	SOUILLAC	18
TOTAL CIRC	194	TOTAL CIRC	205
Total Département : 399			

EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL
(Articles L.51, L.164 et R.28 du code électoral)

PREMIERE CIRCONSCRIPTION

CANTON DE CAHORS-1

COMMUNES	NBRE	SITUATION DANS LA COMMUNE
CAHORS	5	Groupe scolaire J. Calvet (Mur école face place Ch. De Gaulle) Foyer Ste-Valérie (Ste-Valérie mur du cimetière) Centre de loisirs Croix de Fer (Mur du centre de loisirs 180 rue Albert Camus) Groupe scolaire P. Ségala (Mur de l'école Rue Louis Malique) Salle des fêtes de Lacapelle (Devant la salle des fêtes)
MERCUES	1	Grand'Rue (entre la pizzeria et la Poste)
PRADINES	5	Mairie (allée François Mitterrand) Ecole maternelle Jean Moulin (rue du Commerce) Ecole primaire Jean Moulin (avenue Charles Pillat) Chapelle de Flaynac Foyer rural de Flottes
TOTAL	11	

Les emplacements obligatoires (situés à proximité des bureaux de vote) sont imprimés en caractère gras.

EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL
(Articles L.51, L.164 et R.28 du code électoral)

PREMIERE CIRCONSCRIPTION

CANTON DE CAHORS-2

COMMUNES	NBRE	SITUATION DANS LA COMMUNE
CAHORS	3	Hôtel de Ville (Rue Maréchal Joffre) Ecole Joseph Teyseyre (Av. Henri Martin) Groupe scolaire L. Bénac (Rue Camille Desmoulins)
ARCAMBAL	1	Place Fréjaville
BELLEFONT LA RAUZE	3	Place du Coq – commune déléguée de Laroque des Arcs Près de la mairie de la commune déléguée de Cours Place de la mairie de la commune déléguée de Valroufié
LAMAGDELAINE	1	Route de Cahors à côté de la Mairie
TOTAL	8	

Les emplacements obligatoires (situés à proximité des bureaux de vote) sont imprimés en caractère gras.

EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL
(Articles L.51, L.164 et R.28 du code électoral)

PREMIERE CIRCONSCRIPTION

CANTON DE CAHORS-3

COMMUNES	NBRE	SITUATION DANS LA COMMUNE
CAHORS	5	Ecole Z. Lafage (Rue Victor Hugo) Bourse du Travail (Place Rousseau) Ecole Maternelle H. Orliac (St-Georges Rue Fonrodenque) Ecole Maurice Faure (Bégoux - Mur de l'école) Ecole Georges Coulonges (devant l'école)
CIEURAC	1	Place de la mairie
FLAUJAC-POUJOLS	1	Place de la mairie
LABASTIDE-MARNHAC	1	Place de la mairie
LE MONTAT	1	Face à la mairie – place du Temps libre
TRESPOUX-RASSIELS	1	Place du foyer rural
TOTAL	10	

Les emplacements obligatoires (situés à proximité des bureaux de vote) sont imprimés en caractère gras.

EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL
(Articles L.51, L.164 et R.28 du code électoral)

PREMIERE CIRCONSCRIPTION

CANTON DE CAUSSE ET BOURIANE

COMMUNES	NBRE	SITUATION DANS LA COMMUNE
BOISSIERES	1	Mairie
CALAMANE	1	Devant école au bord RD47
CATUS	2	Mairie Hameau de Salvezou devant la salle communale
CONCORES	1	Devant la mairie
CRAYSSAC	1	Place de la mairie
ESPERE	1	Rue Labarthe (Près de la mairie)
FRANCOULES	1	Dans le prolongement de la salle des fêtes
FRAYSSINET	1	Mairie
GIGOUZAC	1	Place Jacques Bourrée (devant la salle des fêtes)
GINOULLAC	1	Place de la mairie
LABASTIDE DU VERT	1	Parvis de la salle des fêtes
LAMOTHE-CASSEL	1	Près de la salle des fêtes
MAXOU	1	Place de la mairie
MECHMONT	1	Place de la mairie
MONTAMEL	1	Bordure voirie place de la mairie
MONTFAUCON	1	Place du Petit Séminaire face au pignon de la mairie
MONTGESTY	1	Rue du Bourg
NUZEJOULS	1	Devant la mairie
PEYRILLES	1	Devant la mairie
PONTCIRQ	1	Devant la mairie
SAINTE-CHAMARAND	1	Parking public / Square du Souvenir (Centre bourg)
SAINTE-DENIS-CATUS	1	Façade de la mairie
SAINTE-GERMAIN-DU-BEL-AIR	1	Place de la mairie
SAINTE-MEDARD-CATUS	1	Place de la mairie
SAINTE-PIERRE-LAFEUILLE	1	Place du 21 janvier 1951
SENIERGUES	1	Devant la mairie
SOUCIRAC	1	Place de la mairie
THEDIRAC	1	Place du Bal (face mairie)
USSEL	1	Place publique (proche mairie)
UZECH LES OULES	1	Place des citoyens du Monde (proche mairie)
TOTAL	31	

Les emplacements obligatoires (situés à proximité des bureaux de vote) sont imprimés en caractère gras.

EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL
(Articles L.51, L.164 et R.28 du code électoral)

PREMIERE CIRCONSCRIPTION

CANTON DE CAUSSE ET VALLEES

COMMUNES	NBRE	SITUATION DANS LA COMMUNE
BERGANTY	1	Parking salle des fêtes
BLARS	1	Cour de la mairie
BOUZIES	1	Place de la mairie
CABRERETS	1	Cour de la mairie
CANIAC-DU-CAUSSE	1	Place publique (devant la salle municipale)
COEUR DE CAUSSE	5	Place de la mairie de la commune déléguée de Labastide-Murat Mairie de la commune déléguée de Fontanes-du-Causse Mairie de la commune déléguée de St-Sauveur-la-Vallée Devant la mairie de la commune déléguée de Beaumat Place de la mairie de la commune déléguée de Vaillac
CRAS	1	Place de la mairie (sur le communal)
CREGOLS	1	Place du village sous la mairie
ESCLAUZELS	1	Place de la mairie sur le communal
LAUZES	1	Devant la mairie
LENTILLAC-DU-CAUSSE	1	Devant la mairie
LUNEGARDE	1	Contre le mur de la parcelle 970 et la route D42
NADILLAC	1	Devant la mairie
ORNIAC	1	Devant la mairie
LES PECHS DU VERS	2	Mairie de la commune déléguée de St-Cernin Mairie de la commune déléguée de St-Martin-de-Vers
SABADEL-LAUZES	1	Devant la mairie
SAINT-CIRQ-LAPOPIE	1	Jardins de la maison de la Fourdonne (proche mairie)
SAINT-GERY VERS	2	Mairie de la commune déléguée de Saint-Géry Mairie de la commune déléguée de Vers
SAULIAC-SUR-CELE	1	Devant la mairie
SENAILLAC-LAUZES	1	Mairie
SOULOMES	1	Devant la mairie
TOUR-DE-FAURE	1	Mairie
TOTAL	28	

Les emplacements obligatoires (situés à proximité des bureaux de vote) sont imprimés en caractère gras.

EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL
(Articles L.51, L.164 et R.28 du code électoral)

PREMIERE CIRCONSCRIPTION

CANTON DE GOURDON

COMMUNES	NBRE	SITUATION DANS LA COMMUNE
ANGLARS-NOZAC	1	Mairie
CAZALS	1	Devant la salle des fêtes
DEGAGNAC	1	Place du village
GINDOU	1	Place de la mairie (Contre l'église face à la mairie)
GOURDON	8	Place de l'Hôtel de ville Communauté de communes Quercy Bouriane (maison communautaire) Ecole Hivernerie Place du jet d'eau (devant BV des Pargueminiers) Ecole Costeraste Ecole Lafontade Ecole Prouilhac Ecole St-Romain
LAVERCANTIERE	1	Place du monument, près de la mairie
LEOBARD	1	Bourg de Léobard
MARMINIAC	1	A côté de la mairie
MILHAC	1	Place de la mairie
PAYRIGNAC	1	Côté sud-est du bâtiment scolaire, près de la mairie
RAMPOUX	1	Devant la mairie
ROUFFILHAC	1	Place de la mairie
SAINT-CIRQ-MADELON	1	Le bourg (près de la mairie)
SAINT-CIRQ-SOULLAGUET	1	Mairie (de part et d'autre de la porte)
SAINT-CLAIR	1	Place de la salle des fêtes
SAINT-PROJET	1	Devant la salle polyvalente
SALVIAC	1	Place du 19 mars 1962 (en face de la mairie)
LE VIGAN	1	Panneaux muraux à gauche de l'entrée principale de la salle des fêtes
TOTAL	25	

Les emplacements obligatoires (situés à proximité des bureaux de vote) sont imprimés en caractère gras.

EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL
(Articles L.51, L.164 et R.28 du code électoral)

PREMIERE CIRCONSCRIPTION

CANTON DE LUZECH

COMMUNES	NBRE	SITUATION DANS LA COMMUNE
ALBAS	1	Place de la Dime
ANGLARS-JUILLAC	1	Place de la mairie
BARGUELONNE-EN-QUERCY	1	Contre le grillage du groupe scolaire de la Haute Barguelonne
BELAYE	1	Place de la mairie
CAILLAC	1	Place de la mairie – Salle Lac de la Vergne
CAMBAYRAC	1	Cour de la mairie
CARNAC-ROUFFIAC	1	Devant le mairie
CASTELFRANC	1	Centre bourg (Mairie – le long de la salle d’accueil)
DOUELLE	1	Place de l’école
LENDOU-EN-QUERCY	3	A côté de la mairie de la commune déléguée de St-Cyprien Mairie de la commune déléguée de Lascabanes Parking près de la mairie de St-Laurent-Lolmie
LUZECH	5	Espace de loisirs de Trescols Devant la mairie (place du canal) Hameau de Fages Hameau de Camy Base de loisirs de Caïx
MONTCUQ-EN-QUERCY BLANC	1	Allée des Marronniers, espace animations
MONTLAUZUN	1	Contre mur église côté mairie
PARNAC	1	Mairie
SAINTE-VINCENT-RIVE-D’OLT	1	Place centrale
SAUZET	1	Place de la mairie (contre la salle des fêtes)
VILLESEQUE	2	Place de Villesèque Place de Trébaix
TOTAL	24	

Les emplacements obligatoires (situés à proximité des bureaux de vote) sont imprimés en caractère gras.

EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL
(Articles L.51, L.164 et R.28 du code électoral)

PREMIERE CIRCONSCRIPTION

CANTON DES MARCHES DU SUD QUERCY

COMMUNES	NBRE	SITUATION DANS LA COMMUNE
AUJOLS	1	Mairie
BACH	1	Devant la salle polyvalente
BELFORT-DU-QUERCY	1	Devant la mairie
BELMONT-SAINTE-FOI	1	Mairie
CASTELNAU-MONTRATIER-SAINTE-ALAUZIE	2	Place de la mairie de la commune déléguée de Castelnaud-Montratier Mairie de la commune déléguée de Sainte-Alauzie
CEZAC	1	En face de la mairie
CREMPS	1	Parking salle des fêtes
ESCAMPS	1	Face à la mairie
FONTANES	1	Plac de la mairie
LABURGADE	1	Devant la mairie
LALBENQUE	3	Mairie Ancienne école St-Hilaire (devant la salle des fêtes) Le Mercadiol
LHOSPITALET	1	Place de la mairie
MONTDOUMERC	1	Salle de la mairie de Montdoumerc
PERN	1	Place publique (en face de la mairie)
SAINTE-PAUL-FLAUGNAC	2	Aux abords de la salle des fêtes de la commune déléguée de Flaugnac Aux abords du foyer rural de la commune déléguée de St-Paul-de-Loubressac
VAYLATS	1	Derrière la mairie
TOTAL	20	

Les emplacements obligatoires (situés à proximité des bureaux de vote) sont imprimés en caractère gras.

EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL

(Articles L.51, L.164 et R.28 du code électoral)

PREMIERE CIRCONSCRIPTION

CANTON DE PUY-L'EVEQUE

COMMUNES	NBRE	SITUATION DANS LA COMMUNE
LES ARQUES	1	Place de la mairie
CASSAGNES	1	Salle polyvalente
DURAVEL	1	Place de la mairie
FLORESSAS	1	Face à la mairie
FRAYSSINET-LE-GELAT	1	Place de la mairie
GOUJOUNAC	1	Devant la halle
GREZELS	1	Rue du Presbytère
LES JUNIES	1	4 place Johanis
LACAPELLE-CABANAC	1	Mairie
LAGARDELLE	1	Devant la mairie
LHERM	1	Foyer rural
MAUROUX	1	Place de la mairie
MONTCABRIER	1	Place de la mairie
MONTCLERA	1	Place de la mairie
PESCADOIRES	1	Devant la mairie
POMAREDE	1	Mairie
PORTE-DU-QUERCY	3	Salle des fêtes commune déléguée de Le Boulvé Place de la mairie déléguée de Saint-Matré Place de la mairie déléguée de Saux
PRAYSSAC	2	Espace Maurice Faure Place d'Istrie
PUY-L'EVEQUE	1	Place de la Truffière
SAINTE-CAPRAIS	1	Place Alain Delerm (Mairie)
SAINTE-MARTIN-LE-REDON	1	Place de la mairie
SERIGNAC	1	Mairie
SOTURAC	1	Rue de la mairie
TOUZAC	1	Place publique
VIRE-SUR-LOT	1	Place de la mairie
TOTAL	28	

Les emplacements obligatoires (situés à proximité des bureaux de vote) sont imprimés en caractère gras.

EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL
(Articles L.51, L.164 et R.28 du code électoral)

DEUXIEME CIRCONSCRIPTION

CANTON DE CAUSSE ET VALLEES

COMMUNES	NBRE	SITUATION DANS LA COMMUNE
BRENGUES	1	Place de la mairie
CADRIEU	1	Place de la mairie
CAJARC	1	Mairie 40 Bd du tour de ville
CALVIGNAC	1	Place de la mairie
CARAYAC	2	A proximité de la mairie (côté mairie accès handicapés) Contre le mur de la salle communale
CENEVIERES	1	Place de la mairie (contre mur épicerie)
ESPAGNAC-STE-EULALIE	1	Le Bourg - Cour du foyer
ESPEDAILLAC	1	Mur de la mairie
FRONTENAC	1	102 route du Mas de Grave (Mur de la mairie côté ouest)
GREALOU	1	Place de l'église
GREZES	1	Mairie
LARNAGOL	1	Place de la mairie
LARROQUE-TOIRAC	1	Devant la mairie
MARCILHAC-SUR-CELE	1	Devant la mairie
MONTBRUN	1	Mairie
PUYJOURDES	1	A côté de la mairie (en bordure de route face à la salle des fêtes)
QUISSAC	1	Devant la mairie
SAINT-CHELS	1	Mairie
SAINT-JEAN-DE-LAUR	1	Place de la mairie
SAINT-MARTIN-LABOUVAL	1	Grand Place
SAINT-PIERRE-TOIRAC	1	Route du Coustalou attenante à laPlace des Platanes-mairie
SAINT-SULPICE	1	Devant école – RD 41
TOTAL	23	

Les emplacements obligatoires (situés à proximité des bureaux de vote) sont imprimés en caractère gras.

EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL
(Articles L.51, L.164 et R.28 du code électoral)

DEUXIEME CIRCONSCRIPTION

CANTON DE CERE ET SEGALA

COMMUNES	NBRE	SITUATION DANS LA COMMUNE
BELMONT-BRETENOUX	1	Face à la mairie
BIARS-SUR-CERE	3	Rue Anatole France (devant l’école primaire) Rue de la gare Allées Pierre Loti devant le n° 106
BRETENOUX	1	Salle Ayroles – Avenue de la Libération
CAHUS	1	Devant la mairie
CORNAC	1	Place de la mairie
ESTAL	1	Place de la mairie
GAGNAC-SUR-CERE	1	Salle des fêtes
GINTRAC	1	Salle polyvalente – Place de la mairie
GIRAC	1	Mairie
GLANES	1	Route de Gagnac
LAVAL-DE-CERE	1	Devant la mairie
PRUDHOMAT	1	Face à la mairie
PUYBRUN	1	Rue du Pont (face à la mairie)
SAINTE-MICHEL-LOUBEJOU	1	Près de la mairie (contre le mur de la salle des fêtes)
SOUSCEYRAC-EN-QUERCY	5	Ruelle longeant l’église en face du bureau de vote de la commune déléguée de Sousceyrac Mairie de la commune déléguée de Calviac Mur derrière mairie de la commune déléguée de Comiac Devant la mairie de la commune déléguée de Lacam-d’Ourcet Devant la mairie de la commune déléguée de Lamativie
TAURIAC	1	Place de la mairie
TEYSSIEU	1	Place du foirail
TOTAL	23	

Les emplacements obligatoires (situés à proximité des bureaux de vote) sont imprimés en caractère gras.

EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL
(Articles L.51, L.164 et R.28 du code électoral)

DEUXIEME CIRCONSCRIPTION

CANTON DE FIGEAC-1

COMMUNES	NBRE	SITUATION DANS LA COMMUNE
FIGEAC	6	Groupe scolaire J. Chapou Ecole maternelle M. Lacalmontie Ecole communale de Ceint d'eau Ecole maternelle J. Moulin Ecole Louis Barrié Rue du Grial devant les HLM de Montviguier
BEDUER	1	Place de l'église
BOUSSAC	1	Bordure D41 – Place de l'Église
CAMBES	1	Devant le foyer rural
CAMBOULIT	1	Maison des associations (à côté de la mairie)
CAMBURAT	1	Cour de la mairie
CORN	1	Mairie
FAYCELLES	2	Bourg Mas de Noyer
FONS	1	Devant salle des fêtes
FOURMAGNAC	1	Mairie
LISSAC-ET-MOURET	1	Devant la mairie – Place du 19 mars 1962
PLANIOLES	1	Place du Village
TOTAL	18	

Les emplacements obligatoires (situés à proximité des bureaux de vote) sont imprimés en caractère gras.

EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL
(Articles L.51, L.164 et R.28 du code électoral)

DEUXIEME CIRCONSCRIPTION

CANTON DE FIGEAC-2

COMMUNES	NBRE	SITUATION DANS LA COMMUNE
FIGEAC	4	Façade mairie Salle Balène Ecole maternelle J. Marcenac Rue Victor Delbos
BAGNAC-SUR-CELE	2	Salle des fêtes Avenue de la gare
CAPDENAC-LE-HAUT	4	Espace public des Jardins Ecole de Vic Clayrou Ournes
CUZAC	1	Mairie
FELZINS	1	Parking de la mairie
LENTILLAC-SAINT-BLAISE	1	Mairie (Mur près de l'école)
LINAC	1	Place de la mairie
LUNAN	1	Mairie
MONTREDON	1	Mairie – Place du 19 mars 1962
PRENDEIGNES	1	Mairie
SAINT-FELIX	1	Place du 12 mai 1944 - mairie
SAINT-JEAN-MIRABEL	1	Place de la mairie
SAINT-PERDOUX	1	Mur de la salle des fêtes - Mairie
VIAZAC	1	Salle des fêtes
TOTAL	21	

Les emplacements obligatoires (situés à proximité des bureaux de vote) sont imprimés en caractère gras.

EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL
(Articles L.51, L.164 et R.28 du code électoral)

DEUXIEME CIRCONSCRIPTION

CANTON DE GRAMAT

COMMUNES	NBRE	SITUATION DANS LA COMMUNE
ALBIAC	1	Mur salle des fêtes
ALVIGNAC	1	Place de la mairie
LE BASTIT	1	Devant la mairie
BIO	1	Devant la mairie
CARLUCET	1	Parking salle des fêtes
COUZOU	1	Devant la mairie
DURBANS	1	Mairie
FLAUJAC-GARE	1	Mairie – Lieu-dit « LE BRET »
GRAMAT	3	Salle des fêtes (avenue Gambetta) Groupe scolaire C. Brouqui (avenue F. Souladie) Mairie
ISSENDOLUS	1	Place de la mairie
LAVERGNE	1	Place de la salle des fêtes
MIERS	1	Place de la mairie
PADIRAC	1	Cour de la salle communale
REILHAC	1	Mairie
RIGNAC	1	A côté de la mairie
ROCAMADOUR	3	L’Hospitalet Mayrinhac le Francal Blanat
THEGRA	1	Place du Bayleviel – Maison du Temps Libre (à proximité du bureau des élections)
TOTAL	21	

Les emplacements obligatoires (situés à proximité des bureaux de vote) sont imprimés en caractère gras.

EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL
(Articles L.51, L.164 et R.28 du code électoral)

DEUXIEME CIRCONSCRIPTION

CANTON DE LACAPELLE-MARIVAL

COMMUNES	NBRE	SITUATION DANS LA COMMUNE
ANGLARS-LACAPELLE	1	Place de la mairie
ASSIER	1	Mairie
BESSONIES	1	Près de la salle des fêtes
LE BOURG	1	Place de l'église
LE BOUYSSOU	1	Place du village
CARDAILLAC	1	Près de la mairie rue du 11 mai 1944
ESPEYROUX	1	Parking mairie
GORSES	1	École, entre la bascule et la biscuiterie la mairie
ISSEPTS	1	Mairie
LABASTIDE-DU-HAUT-MONT	1	Mairie (à côté de l'escalier)
LABATHUDE	1	Place de la Remise (devant la cour de l'école – visible depuis D653)
LACAPELLE-MARIVAL	1	Mur monument aux morts
LATRONQUIERE	1	Devant la salle des fêtes
LAURESSES	1	Place de la mairie
LIVERNON	1	Mur salle des fêtes
MONTET-ET-BOUXAL	1	« Lavitarelle » à côté du bureau de vote (salle des fêtes)
REYREVIGNES	1	Proximité de la salle des fêtes
RUDELLE	1	Parking du Couderc
RUEYRES	1	Place de la mairie
SABADEL-LATRONQUIERE	1	Cour de la mairie
SAINT-BRESSOU	1	A côté de la salle communale
SAINT-CIRGUES	1	Place de l'église
SAINT-HILAIRE	1	Près de la mairie
SAINT-MAURICE-EN-QUERCY	1	Place de l'église
SAINT-MEDARD-NICOURBY	1	Laborie
SAINT-SIMON	1	Mairie
SAINTE-COLOMBE	1	Parking mairie
SENAILLAC-LATRONQUIERE	1	Parking de la mairie
SONAC	1	Place de la mairie
TERROU	1	Place du village (mur du cimetière)
THEMINES	1	Place du bourg
THEMINETTES	1	Place de l'église
TOTAL	32	

Les emplacements obligatoires (situés à proximité des bureaux de vote) sont imprimés en caractère gras.

EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL
(Articles L.51, L.164 et R.28 du code électoral)

DEUXIEME CIRCONSCRIPTION

CANTON DE MARCHES DU SUD QUERCY

COMMUNES	NBRE	SITUATION DANS LA COMMUNE
BEAUREGARD	1	Place du 19 mars 1962 – au pied ancienne mairie (beffroi)
CONCOTS	1	Place de l’église, le bourg
LARAMIERE	1	Salle des fêtes
LIMOGNE-EN-QUERCY	1	Place des Tilleuls
LUGAGNAC	1	Mairie
PROMILHANES	1	Cour de la salle des fêtes
SAILLAC	2	Devant la mairie École de Jamblusse
VARAIRE	1	Place de la mairie – centre bourg
VIDAILLAC	1	Place du bourg
TOTAL	10	

Les emplacements obligatoires (situés à proximité des bureaux de vote) sont imprimés en caractère gras.

EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL
(Articles L.51, L.164 et R.28 du code électoral)

DEUXIEME CIRCONSCRIPTION

CANTON DE MARTEL

COMMUNES	NBRE	SITUATION DANS LA COMMUNE
BALADOU	1	Mairie
BETAÏLLE	1	Près de la salle polyvalente
CARENAC	1	Près de la mairie
CAVAGNAC	1	Place de la mairie
CONDAT	1	Maison de quartier
CRESENSAC-SARRAZAC	2	Place Henri Taillardat de la commune déléguée de Sarrazac Mairie de la commune déléguée de Cressensac
CREYSSE	1	Salle polyvalente
CUZANCE	1	Place du bicentenaire
FLOIRAC	1	Place de la mairie
MARTEL	3	Rue Tournemire Cours des Fossés Place de la Fontanelle
MONTVALENT	1	Salle polyvalente « La Croix Blanche »
SAINT-DENIS-LES-MARTEL	1	Place de la mairie
SAINT-MICHEL-DE-BANNIERES	1	Au dos de l’église
STRENQUELS	1	Place de la mairie
VAYRAC	1	Mairie
LE VIGNON-EN-QUERCY	2	Avenue du Dr MONMONT-Place en prolongement rue de la mairie déléguée des Quatre Routes Mairie de la commune déléguée de Cazillac
TOTAL	20	

Les emplacements obligatoires (situés à proximité des bureaux de vote) sont imprimés en caractère gras.

EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL
(Articles L.51, L.164 et R.28 du code électoral)

DEUXIEME CIRCONSCRIPTION

CANTON DE SAINT-CERE

COMMUNES	NBRE	SITUATION DANS LA COMMUNE
AUTOIRE	1	Place publique
AYNAC	1	Ecole primaire
BANNES	1	Sur le côté de la salle des fêtes
FRAYSSINHES	1	A côté de la mairie
LADIRAT	1	Près de la mairie
LATOUILLE-LENTILLAC	1	Mairie
LEYME	1	A côté de la mairie
LOUBRESSAC	1	Près de la mairie
MAYRINHAC-LENTOUR	1	Devant la mairie à côté de l'église
MOLIERES	1	Place de la mairie
SAIGNES	1	Mairie
SAINT-CERE	2	Salle polyvalente Ecole maternelle G. Monnerville
SAINT-JEAN-LAGINESTE	1	Près de la mairie
SAINT-JEAN-LESPINASSE	1	Devant la mairie
SAINT-LAURENT-LES-TOURS	1	Place de la mairie
SAINT-MEDARD-DE-PRESQUE	1	Place de l'église
SAINT-PAUL-DE-VERN	1	Devant la mairie
SAINT-VINCENT-DU-PENDIT	1	Place de l'Eglise
TOTAL	19	

Les emplacements obligatoires (situés à proximité des bureaux de vote) sont imprimés en caractère gras.

EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL
(Articles L.51, L.164 et R.28 du code électoral)

DEUXIEME CIRCONSCRIPTION

CANTON DE SOUILLAC

COMMUNES	NBRE	SITUATION DANS LA COMMUNE
GIGNAC	1	Mairie
LACAVE	1	Place de l’Eglise et de la salle polyvalente
LACHAPELLE-AUZAC	2	Devant la mairie – Lamothe Timbergues Devant le foyer rural Lachapelle Haute
LANZAC	2	Mur de l’église côté place de Lanzac Place de l’église de Cieurac
MAYRAC	1	Place de la mairie
MEYRONNE	1	Place de l’église
PINSAC	1	Place de la mairie
SAINT-SOZY	1	Salle des fêtes Louis Dumas
SOUILLAC	8	Mairie avenue de Sarlat Mur Beffroi côté avenue de Sarlat Entrée de la place du foirail Mur de Croquet (avenue Général de Gaulle) Carrefour de la gare Cimetière (avenue Martin Malvy) Les Cuisines Bourzolles
TOTAL	18	

Les emplacements obligatoires (situés à proximité des bureaux de vote) sont imprimés en caractère gras.